

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE ALLÉGÉE « CDC CROISSANCE 1 »
ARRÊTÉE AU 31/12/2017**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2017**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 13 Mai 2015, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « CDC CROISSANCE I » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2017**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **29 274 867 DT** et une valeur liquidative égale à **9 758,289 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « CDC CROISSANCE I » au **31 décembre 2017**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « CDC CROISSANCE I » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « CDC CROISSANCE I » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les

états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « CDC CROISSANCE I » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « CDC CROISSANCE I » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « CDC CROISSANCE I ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui

d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « CDC CROISSANCE I ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un

système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels :

- Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR CDC CROISSANCE 1 des normes prudentielles prévues par le deuxième article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. De cette appréciation, il ressort que le FCPR CDC CROISSANCE 1 a placé, au 31/12/2017, 33% de son actif libéré dans des OCA (Obligations Convertibles en Actions) de la société Draxon Holding. En conséquence, le seuil de 30% autorisé a été dépassé.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI



Managing Partner
FMBZ KPMG TUNISIE

FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG

6, Rue de Riyal-Les Berges du Lac II-1053-Tunis
MF.:810663T/A/M/000 - RC.:B148992002
Tél:71.194.344 / Fax:71.194.320
E-mail:tn firfmbz@kpmg.com

BILAN
(Unité : en dinars)

ACTIF	Notes	31/12/2017	31/12/2016
AC 1 - Portefeuille titres	AC 1	3 706 890	3 513 195
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		490 000	490 000
b - Obligations et valeurs assimilées		3 216 890	3 023 195
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	AC 2	4 566 225	5 218 380
a - Placements monétaires		0	4 988 347
b - Disponibilités		4 566 225	230 033
AC 3 - Créances d'exploitation	AC 3	10 707	0
AC 4 - Autre Actifs	AC 4	21 000 000	11 000 000
TOTAL ACTIF		29 283 822	19 731 574
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	PA 1	8 925	6 644
PA 2 - Autres créditeurs divers	PA 2	30	0
TOTAL PASSIF		8 955	6 644
CP 1 - Capital	CP 1	30 000 000	20 000 000
CP 2 - Sommes distribuables		-725 133	-275 069
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		(275 069)	0
b - Sommes distribuables de l'exercice		(450 064)	(275 069)
ACTIF NET		29 274 867	19 724 931
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		29 283 822	19 731 574

ETET DE RESULTAT

(Unité : en dinars)

	Notes	Période du 01.01.17 au 31.12.17	Période du 01.01.16 au 31.12.16
PR 1 - Revenus du portefeuille titres	PR1	193 696	13 195
a - Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		193 696	13 195
c - Revenus des autres valeurs		0	0
PR 2 - Revenus des placements monétaires	PR2	205 825	161 330
Revenus des placements monétaires		205 825	161 330
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		399 520	174 524
CH 1 - Charges de gestion des placements (-)	CH1	(849 273)	(449 145)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(449 753)	(274 621)
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges (-)	CH2	(311)	(449)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(450 064)	(275 069)
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(450 064)	(275 069)
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation) (-)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		0	0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		(450 064)	(275 069)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Unité : en dinars)

	Période du 01.01.17 au 31.12.17	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</u>	-	-
	<u>(450 064)</u>	<u>(275 069)</u>
a - Résultat d'exploitation	(450 064)	(275 069)
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0	0
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
d - Frais de négociation de titres	0	0
<u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>10 000 000</u>	<u>20 000 000</u>
a- Souscriptions	10 000 000	20 000 000
Capital	10 000 000	20 000 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	9 549 936	19 724 931
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>		
a - en début d'exercice	19 724 931	0
b - en fin d'exercice	29 274 867	19 724 931
<u>AN 5 - NOMBRE DE PARTS</u>		
a - en début d'exercice	2 000	0
b - en fin d'exercice	3 000	2 000
VALEUR LIQUIDATIVE	9 758,289	9 862,465
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	-1,056%	-1,844%

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCPR CDC CROISSANCE 1 » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 ter et l'article 22 quarter du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « CDC GESTION » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, n°71-2015 en date du 29 Décembre 2015.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession ou de sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres et quasi fonds propres des sociétés établies en Tunisie et non cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à l'exception de celles exerçant dans le secteur immobilier relatif à l'habitat telles que prévues par l'article 22 bis (nouveau) du Code des Organismes de Placement Collectif. A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le FCPR CDC CROISSANCE 1 porte sur un montant projeté de 50.000.000 DT. La première période de souscription porte sur un montant de 30.000.000 DT. Au 31/12/2017, il a été souscrit à hauteur de 30.000.000 DT, libérés à raison de 9.000.000 DT.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCPR CDC CROISSANCE 1 est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant CDC GESTION.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les obligations convertibles en actions, les comptes courants associés et les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

Pour déterminer le montant de cette Juste Valeur, la Société de Gestion recourt à une méthode adaptée à la nature, aux conditions et aux circonstances de l'investissement.

3.3- *Evaluation des autres placements*

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- *Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'éleve au 31/12/2017 à 3.706.890 DT et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2017	% actif net	% de l'actif libéré	Provisions au 31-12-2017	Valeur nette au 31-12-2017
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	49 000	490 000	490 000	2 %	5 %	0	490 000
Actions des sociétés non cotées :							
Draxon Holding	49 000	490 000	490 000	2 %	5 %	0	490 000
Obligations et valeurs assimilées	301 000	3 010 000	3 216 890	10 %	33 %	0	3 216 890
Obligations Convertibles en Actions (O.C.A) :							
Draxon Holding	301 000	3 010 000	3 216 890	10 %	33 %	0	3 216 890
TOTAL		3 500 000	3 706 890	12 %	38 %	0	3 706 890

AC2 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 4.566.225 DT et se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Certificats de dépôt	0	5 000 000
Intérêts précomptés sur Certificats de Dépôts	0	-24 751
Intérêts courus sur Certificats de Dépôts	0	13 098
Dépôts à vue	4 566 225	230 033
TOTAL	4 566 225	5 218 380

AC3 : Autres Actifs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 10.707 DT et se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Intérêts à recevoir sur dépôts à vue	10 707	0
TOTAL	10 707	0

AC4 : Autres Actifs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 21.000.000 DT et se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Souscripteurs de parts – Capital souscrit non libéré	21 000 000	11 000 000
TOTAL	21 000 000	11 000 000

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 8.925 DT et s'analyse comme suit :

	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Frais du Dépositaire	8 925	6 644
TOTAL	8 925	6 644

PR1 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 193.696 DT et se détaille comme suit :

	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 30/03/2016 au 31/12/2016
Intérêts courus sur OCA - Draxon Holding	193 696	13 195
TOTAL	193 696	94 966

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 205.825 DT et se détaille comme suit :

	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 30/03/2016 au 31/12/2016
Intérêts sur certificats de dépôts	179 073	120 343
Intérêts sur compte à terme	26 752	40 987
TOTAL	205 825	161 330

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 849.273 DT et se détaille comme suit :

	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 30/03/2016 au 31/12/2016
Rémunération du Gestionnaire	840 348	442 501
Rémunération du dépositaire	8 925	6 644
TOTAL	849 273	449 145

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 311 DT et se détaille comme suit :

	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 30/03/2016 au 31/12/2016
Services bancaires & assimilés	191	239
Autres impôts et taxes	120	210
TOTAL	311	449

CP1 : Note sur le capital

Capital souscrit au 31-12-2016	
Montant	20 000 000
Nombre des parts émises	2 000
Nombre de copropriétaires	1
Souscriptions réalisées	
Montant	10 000 000
Nombre des parts émises	1 000
Nombre de copropriétaires	1
Rachats effectués	
Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0
Capital souscrit au 31-12-2017	
Montant	30 000 000
Nombre de parts	3 000
Nombre de porteurs de parts	1

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 31-12-2016	20 000 000	20 000 000
<i>Souscription de la période</i>	10 000 000	10 000 000
<i>Rachat de la Période</i>	-	-
Autres Mouvements	-	- 725 133
<i>Variation des plus ou moins-value latentes sur titres</i>	-	-
<i>Plus ou moins-values réalisées sur titres</i>	-	-
<i>Sommes distribuables de l'exercice antérieur</i>		- 275 069
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>		- 450 064
Montant Fin de période au 31-12-2017	30 000 000	29 274 867

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS**5-1 Engagements hors bilan**

Les engagements hors bilan au 31/12/2017 se détaillent ainsi :

Désignation	Montant garantie 31.12.2017	% garantie
Engagements reçus : Garantie SOTUGAR -	-	-
Engagements donnés : Accords de financement donnés Accords de financement donnés	25.200.000 DT	

5-2 Données par part et ratios pertinents

Données par part	31/12/2017	31/12/2016
Revenus des placements	133,173	87,262
Charges de gestion des placements	(283,091)	(224,573)
Revenus nets des placements	(149,918)	(137,310)
Autres produits	0,000	0,000
Autres charges	(0,104)	(0,224)
Résultat d'exploitation (1)	(150,021)	(137,535)
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	(150,021)	(137,535)
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,000	0,000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000
Frais de négociation	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,000	0,000
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(150,021)	(137,535)
Droits de sortie	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,000	0,000
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	0,000	0,000
Valeur liquidative	9 758,289	9 862,465
Ratios de gestion des placements		
Charges / actif net moyen	2,90%	4,13%
Autres charges / actif net moyen	0,00%	0,00%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-1,54%	-2,53%

5-3 Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCPR CDC COISSANCE 1 est confiée à la société CDC GESTION conformément à l'orientation définie pour le Fonds. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR.

Les frais de gestion annuels sont fixés à 2.5% HT pour les montants souscrits par les porteurs de Parts, pendant la période d'investissement. Au-delà de cette période, les frais de gestion seront fixés à 2.5% HT des montants investis diminués des montants restitués aux investisseurs en principal ainsi que des pertes définitives.

Les frais de Gestion sont facturés par le Gestionnaire au Fonds trimestriellement et d'avance, à l'exception de la première facturation qui couvrira une période inférieure ou égale à trois mois permettant de faire coïncider les dates de facturation avec les trimestres et les années calendaires.

En cas de libération de capital en milieu d'année, les frais de Gestion seront calculés au prorata temporis.

5-4 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'AMEN BANK. La rémunération du dépositaire sera égale à 0,02% HT du montant de l'actif net du fonds avec un minimum annuel de Sept Mille Cinq Cent Dinars (7.500 DT) HT et un plafond de Douze Mille Cinq Cent Dinars (12.500 DT) HT payable d'avance au début de chaque exercice.

5-5 Autres frais

Les Autres Frais Supportés par le Fond se présentent comme suit :

(I) Les Frais liés à des prestations externes : Ces Frais couvrent les prestations et services d'expertise approuvés par le Comité d'investissement et qui sont liés directement aux dossiers d'investissement ou de désinvestissement.

(II) Les Frais d'enregistrement et les frais et les dépenses d'assurance.

Le montant cumulé des autres frais ne peut dépasser une limite annuelle de 1% hors taxe du montant des souscriptions.

Le Comité consultatif peut lever la limite indiquée ci-dessus suite à une demande formulée par le gestionnaire.

Les Autres Frais Supportés par la société de gestion se présentent comme suit :

- (I) Les honoraires du Commissaire aux Comptes seront à la charge du Gestionnaire.
- (II) Les redevances du CMF seront à la charge du Gestionnaire.